

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1815 :

Association Culturelle GUAN DI : demande de subvention pour l'année 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Région de Réunion en préfecture
N° 18241764-20241216-36-1815-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1815 : Association Culturelle GUAN DI : demande de subvention pour l'année 2025.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que les structures associatives d'animation et de loisirs régies par la Loi 1901 œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise dans le domaine culturel.

L'association culturelle GUAN DI a pour objectif le « développement de la culture chinoise, connaissance et pratique des grands principes du sage GUAN DI ».

Au titre de l'année 2025, l'association sollicite une aide financière de 50 000 € pour organiser un village afin de célébrer la « Fête des Lanternes » les 15 et 16 février 2025 sur le front de mer de Saint-Pierre dans le but de sensibiliser le public à la culture chinoise.

Lors de cette journée, il est prévu un village chinois avec des animations, des démonstrations de danse, de la médecine traditionnelle chinoise, de la restauration, de la danse du dragon, des arts martiaux, des séances acupuncture ... L'organisateur proposera également une animation danse et musique traditionnelles dans le forum des jardins de la plage.

La Commune de Saint-Pierre propose un soutien financier à l'association culturelle GUAN DI à hauteur de **50 000 €** pour la réalisation de cet événement.

Le financement de cette action s'effectuera sur la ligne budgétaire 2025 des affaires culturelles - **Subventions aux associations.**

CONSIDERANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par l'association au titre de **l'exercice budgétaire 2025** ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre des actions qui concourent à l'intérêt public.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'association culturelle GUAN DI,
- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Saint-Pierre et l'association culturelle GUAN DI,
- **DE L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1815-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024